

Extrait du Registre des délibérations du 3 juillet 2020

Date de publication : 9 juillet 2020	Nombre de délégués en exercice : 122
Date de convocation : 26 juin 2020	Nombre de délégués présents ou représentés : 61 (387 voix) Votes : Pour : 387 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 3 juillet 2020, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Niort (79) sous la présidence de Pierre-Guy PERRIER.

Etaient présents, en visioconférence ou représentés :

AU TITRE DES COMMUNES DE CHARENTE-MARITIME : Anais : Laëtitia REMETTER ; Andilly : Karine DUPRAZ ; Angliers : Didier TAUPIN ; Benon : Damien ROUCHIER ; Courçon : Florence GUIBERTEAU ; Cram Chaban : Caroline QUEMERAIS ; Esnandes : Frédéric BRAUD ; Ferrières : Jenny MORTAGNE ; La Grève sur Mignon : Stéphane COUTTIER et Lucie ALLARD ; Le Gué d'Alleré : Didier GOY ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT

AU TITRE DES COMMUNES DES DEUX-SEVRES : Amuré : Francette HERAULT ; Arçais : Philippe LEYSSENE ; Bessines : Serge GELIN et Caroline CALVEZ ; *Le Bourdet* : Jean-Luc CLISSON ; Coulon : Anne-Sophie GUICHET et Benoît LALERE ; Epannes : Isabelle GAUTIER et Armelle RAVARD ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé sur le Mignon : Isabelle PAUMIER ; Niort : Elmano MARTINS et Thibault HEBRARD ; *Prin Deyrançon* : Olivier D'ARAUJO ; Saint Georges de Rex : Denis QUERTAIN ; *Saint Hilaire la Palud* : Dany BREMAUD ; Vallans : Olivier CAILLE

AU TITRE DES COMMUNES DE VENDEE : Benet : Georges MERCIER ; *La Couture* : Cédrine ALVEZ DA CRUZ ; *Doix-lès-Fontaines* : Benoît BERLAND ; Le Gué de Velluire : Alexandre OLONDE ; L'île d'Elle : Fabien BILLARD ; *Lairoux* : Claire TRINEAU ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS et Isabelle COLAS ; *Longèves* : Bruno FERRET ; *Maillé* : Patricia LUCAS et Cédric GESTRAUD ; *Maillezais* : Mélanie LIMOGES ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; *Nalliers* : Bruno FABRE ; *Puyravault* : Robert VINDRINET ; *Rives-d'Autise* : Florent BAUDON ; *Saint Benoist sur Mer* : Daniel NEAU ; *Saint Pierre le Vieux* : Mickaël BARDE ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; *La Taillée* : Florence TROTTIN ; *La Tranche sur Mer* : Pierre-Jacques CARLES ; *Triaize* : Didier JOUSSEAUME ; Les Velluire-sur-Vendée : Sandrine JACQUAT ; Vix : Pascal BETAU ; *Vouillé-les-Marais* : Yveline PHELIPEAU

AU TITRE DES EPCI : *Communauté d'Agglomération de La Rochelle* : Yann HELARY ; *Communauté de Communes Moutierrois Talmondais* : Daniel NEAU ; *Communauté de Communes Sud Vendée Littoral* : Guy BARBOT

AU TITRE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE : Deux-Sèvres : Jean-Marc RENAudeau, *Charente-Maritime* : Pascal CHIASSON

AU TITRE DU CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE : *Benoit BITEAU*, Pascal DUFORSTEL, *Guy MOREAU*

AU TITRE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE : Pierre-Guy PERRIER, *Maxence de RUGY*

AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME : Karine DUPRAZ

AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES : Séverine VACHON

AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE : François BON, Arnaud CHARPENTIER

Affectation du Résultat de l'exercice 2019 Budget annexe Développement économique



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Affectation du Résultat de l'Exercice 2019 Budget annexe Développement économique

Contexte

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant les éléments du compte administratif 2019 du budget annexe Développement économique, qui font apparaître un déficit de fonctionnement de clôture de 16 404,66 € et un excédent d'investissement de clôture de 65 099,44 €.

Il est proposé d'affecter :

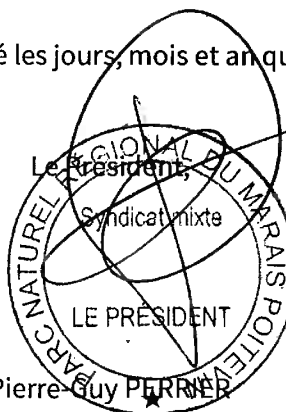
- Au chapitre 002 en dépenses de fonctionnement, le déficit pour 16 404,66 €,
- Au chapitre 001 en recettes d'investissement, l'excédent de clôture pour 65 099,44 €.

Après en avoir débattu, le comité syndical :

Décide

- de reporter le solde d'exécution de la section de fonctionnement de 16 404,66 € en dépenses et de l'inscrire au budget supplémentaire 2020 sur la ligne budgétaire 002 ;
- d'inscrire en recettes au budget supplémentaire 2020, le solde d'exécution de la section d'investissement de 65 099,44 € sur la ligne 001.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus


LE PRÉSIDENT
Syndicat mixte
Pierre-Guy PERRIER